

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME V.

V. 117-



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1861

MONNAIE INÉDITE DE CHARLEMAGNE.



A propos de mes *Observations* sur un denier d'Orléans, au type du temple et à la légende **CARLVS REX FR**, que j'ai publiées dans le précédent volume de cette Revue, p. 76, un de mes correspondants et amis s'est étonné que je n'eusse pas cité à l'appui de mon opinion la petite trouvaille de monnaies carlovingiennes, faite en 1856 à Neuvi-au-Houlme, département de l'Orne (France), et dont M. Ed. Lambert, le savant bibliothécaire de Bayeux, a rendu compte dans la Revue française de la même année, p. 429.

Encore bien que les éléments de cette découverte — après rectification, bien entendu, de l'attribution du denier au temple de Reims — fournissent une nouvelle preuve en faveur de notre système de classification, je me bornerai, ce système nous paraissant suffisamment démontré, à établir la rectification dont il s'agit.

M. Lambert a acquis de cette petite trouvaille, pesant, dit-il, environ 150 grammes, un fragment de seize deniers. A l'exception de deux deniers de Lothaire I, d'un denier de Pepin I d'Aquitaine et d'un denier au temple et à la

légende CAROLVS REX FR, frappé à Reims, tous les autres appartiennent à Louis I, dit *le Débonnaire*, et sont au type ordinaire des espèces de cet empereur, c'est-à-dire au temple et à la légende pieuse : XPISTIANA RELIGIO.

Or, Pepin I avait été reconnu roi d'Aquitaine dès 817; Lothaire I, associé à l'empire dans la même année, n'attendit même pas son couronnement qui eut lieu en 825, pour frapper monnaie⁽¹⁾; puis, de 825 à 840, année de la mort de son père, Lothaire a émis, on le sait, de nombreuses espèces. Les monnaies de Louis I et de ses deux fils, Pepin et Lothaire, sont donc contemporaines; dès lors, leur présence simultanée à Neuvi-au-Houlme est parfaitement logique.

Reste maintenant le denier de Reims, dont voici la description :

Av. + CAROLVS REX FR; croix et boules;

Rev. + REMIS CIVITAS; temple. M. Lambert hésite quelque peu au sujet de l'attribution de ce denier; Leblanc, dit-il, le donne à Charles le Simple; M. de Longpérier le restitue à Charles le Gros. Le savant bibliothécaire penche cependant vers l'opinion de Leblanc et pense que l'enfouissement du petit dépôt monétaire exhumé à Neuvi-au-Houlme pourrait bien dater de l'époque de l'invasion des barbares du Nord, vers 912. Mais comment expliquer

(1) Une petite trouvaille faite dans la Frise et publiée dans la *Revue belge*, 2^e série, t. III, p. 357, contenait vingt-deux deniers, dont dix-huit de Louis I, deux à l'effigie de Pepin I d'Aquitaine; enfin, deux à l'effigie de Lothaire I, ceux-ci évidemment *frappés avant son couronnement comme empereur*; donc, au moins dix-sept ans avant la mort de Louis I.

alors la présence d'un denier de Charles le Simple parmi la monnaie de la première moitié du ix^e siècle? M. Lambert n'a pas songé à lever cette petite difficulté. On concevrait facilement qu'un denier de Louis le Débonnaire se retrouvât fortuitement dans un amas de monnaies de Charles le Gros ou de Charles le Simple, mais le contraire est impossible.

Je l'ai dit et crois l'avoir prouvé plus d'une fois : les deniers au temple et à la légende **CARLVS REX FR**, frappés à Reims, à Sens, à Paris et à Orléans, appartiennent aux dernières années du règne de Charlemagne, et doivent nécessairement avoir circulé avec le numéraire de son fils; la trouvaille de Neuvi-au-Houlme a donc été mise en terre sous Louis I.

Le précieux denier à l'effigie de Charlemagne, frappé à Duerstede, dont nous donnons la figure en tête de cette notice, eût singulièrement abrégé notre besogne, si nous l'avions connu il y a sept ou huit ans, lorsque nous restituâmes au grand roi les deniers et l'obole au monogramme et à la légende locale **DORESTADO**. Aujourd'hui nous n'avons qu'à faire connaître aux lecteurs de la Revue la découverte d'un des plus rares et des plus intéressants monuments numismatiques du règne de Charlemagne :

Av. **KAROLVS IMP AVG** ; buste lauré à droite.

Rev. **DORESTADO** ; navire dont le mât est surmonté d'une croix ; sous le navire, encore une croix ; poids : 1.48 grammes ; ce poids assez faible résulte d'une petite cassure que porte la monnaie.

Ce denier est d'un très-beau style et aucun des nombreux deniers, avec et sans effigie de Louis I, frappés à Duerstede,

que nous possédons, n'approche de celui-ci pour la netteté et l'élégance du travail.

Il fut découvert, il y a près de vingt ans, dans les fouilles faites dans les ruines de l'ancienne ville de Duerstede, et acquis alors par M. Munnicks-van Cleef, d'Utrecht. Toutefois, la collection de ce riche mais insociable numismate resta inaccessible à tout le monde, jusqu'à sa mort. Une grande partie de ce cabinet vient d'être vendue aux enchères publiques ; nous y avons acquis ce denier de Charlemagne, que nous croyons unique et qui est une des plus belles perles de notre suite carolingienne.

On peut espérer de retrouver les deniers à l'effigie de Charlemagne, frappés à Sens, à Orléans, à Quentovic, à Strashbourg, etc.

DE COSTER.

